

Le Directeur Général de la Recherche Scientifique et de la Rénovation Technologique

Circulaire n° 02/06 du
15 avril 2006

A
Mesdames et Messieurs les Doyens et Directeurs des Etablissements d'Enseignement
Supérieur et de Recherche et des Etablissements de Recherche Scientifique

L'Activité de Recherche Diplômante, de l'équipe tunisienne, est déterminante pour la sélection des projets et l'attribution des mois de stages.

Une attention particulière est accordée aux projets faisant valoir un partenariat avec les entreprises publique(s) et/ou privée(s).

Le présent appel d'offres est ouvert aux **Projets d'Actions Intégrées (PAI)** qui impliquent au moins une équipe tunisienne et une équipe française et aux **Projets d'Actions en Réseau (PAR)** qui impliquent au moins deux équipes de chaque pays. Cet appel d'offres au titre des PAI et PAR s'adresse uniquement aux équipes tunisiennes et françaises n'ayant pas de projet de coopération CMCU en cours en 2007. Une expérience de coopération, au moins informelle, est souhaitable.

Dans cette perspective, le présent Appel d'offres concerne les projets qui entrent dans l'un des domaines interdisciplinaires et/ou transdisciplinaires suivants :

Domaine	Disciplines	Observations
Sciences de l'Homme et de la Société	Toutes disciplines	Toutes les spécialités des sciences de l'Homme et de la Société. Gouvernance : Administrations ou Entreprises. Les contributions à d'autres thèmes et interactions avec d'autres disciplines sont souhaitées : Aménagement de l'Espace, Terres et Populations, Biotechnologies, Santé, STIC, ...
Biotechnologies	Biologie et Pharmacie	Amélioration des organismes et / ou des végétaux: développement d'approches intégrées en génomique (gènes d'intérêt), protéomique, physiologie et bioprocédés. Les SHS peuvent apporter leur contribution (Droit, Economie, Sociologie, Patrimoine culinaire et produits : Loisirs, Identité).
Santé	Médecine, Pharmacie	Études des pathologies fréquentes en Tunisie a) multifactorielles (diabète, hypertension artérielle, sclérose en plaque, cancers) b) monogéniques (domaines : dermatologique, hématologique, retard mental, autres, ...) Seront considérés en particuliers les aspects épidémiologiques, moléculaires et l'identification éventuelle de nouveaux gènes. Une attention spéciale sera portée aux projets permettant l'approche d'une définition des problèmes de prévention. Des projets innovants sont souhaités notamment en pharmacologie, expérimentation animale, étude du développement (rein, cœur, système nerveux). Une attention particulière sera portée aux partenariats avec les pays francophones avec lesquels des projets sont en cours (à mentionner preuve à l'appui). Une priorité sera donnée aux projets susceptibles d'ouvrir un débouché industriel tant pour les études de pathologies que pour les domaines encore peu étudiés. Les SHS peuvent apporter leur contribution (Droit, Economie, Sociologie, Santé et Bien-être). Les projets devront, dans tous les cas, mentionner le respect des normes bioéthiques et de confidentialité en vigueur dans chaque pays et indiquer les modalités statistiques envisagées.
STIC	Informatique, Mathématiques et Mathématiques appliquées	Approches fondamentales. Travailler en relations avec les disciplines utilisant des modèles, Energétique, Thermique, Géologie. Travailler avec les sciences du Langage (Lettres, Linguistique) sur les questions de sens et de traduction automatique en langage naturel. Travailler à l'introduction des STIC dans la gestion opérationnelle de l'Information (Administrations ou Entreprises).
Génie des Procédés	Sciences de l'Ingénieur, Physique, Chimie, Sciences de la Terre	Méthodes de fabrication de nouveaux matériaux (Couches minces, Nano-matériaux, Géomatériaux, Biomatériaux). Procédés biologiques de transformation : applications énergétiques environnementales ou climatiques.
Energies nouvelles et renouvelables et Développement durable	Sciences de l'Ingénieur, Physique, Chimie, Sciences de la Terre, Sciences de l'Homme et de la Société	Perspectives et concrétisation, Impacts, Aspects comportementaux (civisme de l'individu, civisme de l'entreprise, législations y afférentes, ...)
Blanc	Toutes disciplines.	Pour les projets innovants qui sont hors domaines. Ils doivent obligatoirement associer un partenariat industriel français et/ou tunisien.

Quel que soit le domaine abordé, les Projets faisant valoir un partenariat entre les Structures de Recherche (Université, Centre de Recherche, ...) et les Entreprises publiques et/ou privées, bénéficieront d'une attention particulière. Ce partenariat pourra s'exprimer par une action pour faciliter la mise en place d'une interface avec la Recherche : Cofinancement d'une thèse, cofinancement d'un contrat d'étude avec une équipe soumissionnaire d'un projet, aide à la création d'une structure interne d'innovation ou de veille industrielles, etc.).

Les propositions seront d'autant plus considérées qu'elles envisageraient, à travers leurs collaborations, de s'inscrire dans une perspective de coopération multilatérale : soit méditerranéenne^(*), soit Nord-Sud [Communauté Européenne (CE) et Pays En Développement (PED)].

Le Comité Mixte de Coopération Universitaire (CMCU), dans sa réunion annuelle, examine les nouvelles demandes de PAI et PAR présentées au titre de l'Appel d'offres 2007. Un classement sera effectué et le nombre de projets retenus sera limité et ce **afin de pouvoir accorder des moyens significatifs à chaque projet retenu**.

Par ailleurs, il est à rappeler que pour promouvoir les études doctorales par le biais de la coopération internationale, deux modalités ont été introduites : la codirection de thèse (diplôme national) et la cotutelle (diplôme bi-national). À cet effet, une convention entre les deux partenaires doit être établie *via* leurs universités respectives. Dans ce cadre, l'alternance est encouragée et des bourses nationales à durée limitée peuvent être ainsi demandées, en Tunisie, auprès de la **Direction Générale des Affaires Estudiantines (DGAE)**^(**).

Des « allocations de Recherche CMCU » peuvent être également accordées pour prendre en charge, nominativement, les jeunes chercheurs préparant une thèse en cotutelle conformément aux textes en vigueur. Chaque allocation couvre 12 mois de séjour junior répartis sur 3 ans. Chaque séjour annuel doit être au minimum de 3 mois et au maximum de 6 mois.

Un même projet doit être déposé à la fois en Tunisie par la partie tunisienne et en France par la partie française en réponse à l'appel d'offres diffusé par chacune des deux parties tunisienne et française du CMCU. Les propositions PAI ou PAR doivent faire ressortir **un projet identique quant à la composition des équipes et les moyens demandés, sous peine de non examen du dossier**.

Pour la **partie tunisienne**, les projets doivent être formulés en **quatre (4) exemplaires**, selon le modèle téléchargeable sur le site du MES : www.mes.tn, revêtus des signatures des chefs d'établissements de tutelle des équipes tunisiennes impliquées et transmis, **par la voie hiérarchique**, à la Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique (DGRST), avant le **15 juin 2006**.

Les propositions, **non formulées** selon les modèles de formulaires indiqué ci-dessus ou **parvenues hors délais, ne seront pas prises en considération**.

Pour la **partie française**, chaque projet doit être saisi par l'intermédiaire du site d'EGIDE : <http://www.egide.asso.fr/fr/programmes/pai/appels/>. Il est imprimé à partir de ce dossier un exemplaire revêtu des signatures des chefs d'établissements de tutelle des équipes françaises impliquées, à envoyer par le coordonnateur français à la Coprésidence française, avant le **15 juin 2006**.

Par ailleurs, il est à signaler que les soumissionnaires de la **partie tunisienne** peuvent présenter leurs projets en utilisant les dossiers saisis par l'intermédiaire du site de l'EGIDE indiqué ci-dessus.

En tout état de cause, et au cas où cette dernière procédure serait utilisée, les projets doivent être formulés en quatre (4) exemplaires également portant la signature des autorités de tutelles concernées de chaque équipe participante et transmis, par la voie hiérarchique, avant le **15 juin 2006**, à la Direction Générale de la Recherche Scientifique et de la Rénovation Technologique (DGRSRT).

Je me permets d'insister sur les détails pratiques suivants :

- Les frais de séjour des chercheurs français en Tunisie ainsi que les frais de transport des chercheurs tunisiens se rendant en France sont à la charge de l'établissement qui présente le projet.
- Les demandes de matériel doivent être justifiées et accompagnées d'un devis et d'un calendrier d'acquisition.
- Enfin, compte tenu de l'annualité budgétaire, **les moyens alloués au projet ne sont pas reportables à l'année suivante et doivent être consommés avant le 31 décembre de l'année concernée**. Les factures de logistique, **datées d'avant le 31 octobre, doivent parvenir au service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de Tunis avant le 15 novembre** délai de rigueur, pour être pris en charge.

(*) **Note importante** : Les propositions de recherche coopérative, impliquant des partenaires dans 2, voire 3 pays du Maghreb, Algérie, Maroc, Tunisie, sont encouragées. Les chefs de projets français d'un projet de ce type doivent répondre aux 2, voire 3 appels à proposition émanant des comités respectifs (CMEP franco-algérien, malinka.aulien@u-paris10.fr ; CMIFM franco-marocain, www.franco-marocain.insa-lyon.fr).

(**) Dans le cas où des bourses de coopération sont demandées par les doctorants impliqués dans les projets CMCU, les demandes doivent obligatoirement être examinées par la Commission Nationale des Bourses relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

**Le Directeur Général de la Recherche Scientifique
et de la Rénovation Technologique**